



Rhône-Alpes, Loire
Précieux
le bourg

Calice (n°4)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM42001880
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2009
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : calice

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Historique

Calice réalisé entre 1798 et 1809 par un orfèvre parisien (poinçons parisiens sur le pied). Il peut avoir été acheté par la fabrique dans les premières années du 19e siècle, pour pallier le manque d'objets du culte de l'église après la Révolution, ou faire partie des objets donnés en 1828 par l'ancien curé Joseph Delaigue (arrivé à Précieux en 1803), dont semble avoir fait partie un calice (voir décharge donnée par Mlle Delaigue ; texte difficile à interpréter). Ce calice a ensuite été restauré par les orfèvres Favier (poinçons sur le pied et la coupe), dans le courant du 19e siècle certainement : le pied a été réparé et la coupe changée.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 19e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Favier Frères (orfèvre, signature, ?)
Lieu d'exécution : Rhône-Alpes, 69, Lyon
Lieu d'exécution : Ile-de-France, 75, Paris

Description

Calice à pied de plan circulaire, noeud ovoïde encadré de deux collerettes, coupe lisse à lèvre évasée. L'intérieur de la coupe est doré. Décor ciselé.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : orfèvrerie

Matériaux : argent repoussé, doré, ciselé, ciselé au mat

Mesures :

h = 24,5 ; d = 13,1. Diamètre du pied.

Représentations :

cartouche
fleurs
vigne
blé

épis
croix
feuille d'eau
palmette
tresse

Décor du pied : sur le cavet, cartouches à extrémités à deux pointes, alternant avec des fleurs à quatre pétales ; sur la partie bombée : bouquet de blé, bouquet de joncs et de sarments de vigne, croix rayonnante plantée avec deux cales sur un monticule, encadrée de deux épis de blé. Décor sur le noeud : frise de feuilles d'eau, frise de palmettes. Décor sur les collerettes : tresse.

Inscriptions & marques : grosse garantie Paris 1798-1809 (en creux, sur l'oeuvre), 1er titre Paris 1798-1809 (en creux, sur l'oeuvre), garantie gros ouvrages 1er titre départements 1838-1973 (en creux, sur l'oeuvre), poinçon de maître (en creux, sur l'oeuvre)

Précisions et transcriptions :

Sur le carré du pied : grosse garantie Paris 1798-1809 (indication 85), garantie gros ouvrages 1er titre départements après 1838 avec le différent de Lyon, maître Favier. Sur le cavet : 1er titre Paris 1798-1809. Sur la coupe : garantie gros ouvrages 1er titre départements après 1838 avec le différent de Lyon, maître Favier.

État de conservation

Réparation sur le pied.

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Loire. Série 2E : 794. Registre de délibérations de la commune de Précieux (déposé). 17 prairial**
AD Loire. Série 2E : 794. Registre de délibérations de la commune de Précieux (déposé). 17 prairial VIII-30 juillet 1837. **Délibération du 30 Floréal XI (20 mai 1803)**. Frais du culte : (...) 3. frais d'achat et d'entretien d'objets du culte : 600 F pour acheter des vases sacrés, linges, ornements et réparations à l'église.
- **AD Loire. Série 2E : 794. Registre de délibérations de la commune de Précieux. Délibération du 17 prairial VIII-30 juillet 1837.** Rappel d'un acte du 2 mars 1828, enregistrant la donation (du 18 février) à la fabrique par Joseph Delaigne, prêtre, curé desservant, de 'la propriété d'immeubles d'une convenance parfaite en presbytère et d'effets mobiliers indispensables au service du culte', le tout d'une valeur assez considérable.
- **AD Loire. O 1128. Commune de Précieux. 4 mai 1835. Inventaire des objets du culte de l'église de Précieux.** Un nouveau récolement d'inventaire du mobilier de l'église de Précieux doit être réalisé suite à l'arrivée d'un nouveau desservant et à un litige survenu au sujet des objets du culte. Un commissaire est nommé par l'archevêque de Lyon (Jacques Marie Louis Crozet curé de la paroisse Notre-Dame de Montbrison), un autre par le préfet (Claude Antoine Lachèze conseiller de préfecture). A son arrivée on a présenté à Joannin un inventaire du 8 août 1805 ; Joannin a reconnu ces ornements plus ceux donnés à la fabrique par son prédécesseur l'abbé Joseph Delaigue, ceux acquis par la fabrique plus les vases sacrés désignés dans la décharge donnée par Joannin à Mlle Delaigue, qui sont : un calice, un ciboire et un ostensoir en argent ; on lui a remis également les linges, reliquaires et autres objets. Le 23 février 1835, lors du récolement : il manque 4 chasubles et 2 petites custodes en argent et une 'epie' (?) de saint sacrement. L'inventaire réalisé au départ de Delaigue comportait 14 chasubles avec leur garniture et 2 dalmatiques, à la cure, et 8 autres chasubles à la sacristie. Joannin déclare n'avoir pas fait d'inventaire contradictoire à sa prise de fonction et a signé la décharge sans vérification. Il a fait son propre inventaire le 1er juillet 1832, mais sans témoins de la fabrique.

Lorsque Crozet et Lachaize procèdent au récolement, il manque 2 chasubles de l'inventaire de 1805 et 2 chasubles de la donation de Mlle Delaigue faite le jour de la décharge.

Illustrations



Vue d'ensemble (dans l'axe de la croix gravée sur le pied).
Phot. Eric Dessert
IVR82_20064202118NUCA



Vue d'ensemble.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20064202119NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire



Vue d'ensemble (dans l'axe de la croix gravée sur le pied).

IVR82_20064202118NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR82_20064202119NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation